

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC INSTALLATION D'UNE GRUE ET AUTORISATION DE SURVOL

Votre demande est à adresser à :

Service Prévention Réglementation
2 Place Saint-Martin
CS 22319
44123 Vertou Cedex

ou à :

reglementation@mairie-vertou.fr
Téléphone :
02 40 34 76 15

DEMANDEUR : ☐ **Entreprise** ☐ **Maître d'œuvre** ☐ **Maître d'ouvrage**

Dénomination et N° SIRET :

Nom et prénom du représentant :

Adresse (numéro et voie) :

Code postal : L L L L L Ville :

Téléphone : Courriel :

Agissant pour le compte :

RESPONSABLE DE CHANTIER :

Nom et prénom :

Téléphone : (joignable 24h/24 et 7j/7)

NATURE DES TRAVAUX :

.....

ADRESSE DU LIEU D'INSTALLATION :

Adresse (numéro et voie) :

Parcelle cadastrale :

CONDITIONS D'INSTALLATION :

☐ grue fixe

☐ sur domaine public

☐ survol du domaine public

☐ grue mobile

☐ sur domaine privé

☐ survol de propriétés privées

☐ sur domaine public et privé

☐ survol de lignes électriques

PÉRIODE D'OCCUPATION

Du : / / 20..... Au : / / 20.....

Nombre de jours d'utilisation :

CARACTERISTIQUES DE L'ENGIN :

Désignation :	Marque :
Type :	N° :
Année de fabrication :	Année de mise en service :
Hauteur sous crochet (ml) :	Hauteur totale (ml) :
Longueur de la flèche (ml) :	Longueur de la contre flèche (ml) :

ENGAGEMENT DU DÉCLARANT

Je soussigné, auteur de la présente demande, CERTIFIE l'exactitude des informations renseignées et M'ENGAGE à respecter les règles en vigueur concernant les occupations du domaine public sous peine d'encourir les sanctions pénales applicables en cas de violation de ces règles (article R644-2). En cas de modification ou de non utilisation de la permission accordée, je m'engage à avertir le service Prévention Réglementation.

NOM Prénom :

Fait à :

Le :

SIGNATURE :

(Cachet de l'entreprise le cas échéant)

Pièces à fournir obligatoirement avec la demande 15 jours avant l'installation :

- Un plan 1/200^{ème} précisant les limites du chantier, l'implantation de la machine et son aire de balayage ainsi que les bâtiments existants (publics et privés)
- Un plan représentant la zone de réception des marchandises et la zone d'attente des véhicules avant réception des marchandises
- Un certificat d'homologation de l'appareil de levage
- Une copie du dernier rapport de contrôle sur le dernier chantier
- Un certificat attestant la réalisation d'une étude de stabilité du terrain supportant la machine
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle de l'entreprise en charge du chantier
- Une copie de l'autorisation du survol (hors charge) de chaque propriété survolée par la flèche
- Une copie de l'autorisation de survol (hors charge) de chaque site sensible survolé par la flèche (avec les prescriptions imposées par le gestionnaire de chaque site)

Pièce à fournir obligatoirement au plus tard 10 jours après l'installation :

- Une attestation de l'organisme ayant contrôlé la conformité de l'installation et du montage

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Commune de Vertou pour les demandes de déménagement.

Elles sont conservées pendant une durée de cinq ans et sont uniquement destinées à la délivrance de l'autorisation.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par courrier ou par courriel à l'adresse suivante Hôtel de ville - 2 place Saint-Martin 44120 Vertou ou ecrire@mairie-vertou.fr, en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie d'une preuve d'identité.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles dpo@collectivites.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne réclamation à la CNIL ou par voie postale.